



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

21 NOV. 2023

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, je vous prie de trouver un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Monsieur LEVEQUE Denis concernant l'opération suivante : **création d'un forage d'essai parcelle B693.**

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le préfet concernant cette déclaration.
Je vous saurais gré de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint, dûment renseigné à ddtm-pe@nord.gouv.fr ou à l'adresse indiquée en bas de page.

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier enregistré sous le n°23-0100033661, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité Police de l'Eau

Lionel STANISLAVE

Monsieur le Maire
de la Commune de Bruille-lez-Marchiennes

Réf. : **M52/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

Création d’un forage d’essai parcelle B693
à Bruille-lez-Marchiennes – M. LEVEQUE Denis
(dossier loi sur l’eau 23-0100033661)

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un
mois.

Signature :